

Les centres techniques dans les secteurs industriels/les centres techniques dans le secteur agricole

Documents demandés

- Copie de la carte d'identification fiscale
- Copie originale des statuts-types
- Arrêté ministériel portant approbation des statuts du centre technique
- Arrêté ministériel portant nomination des membres du conseil d'administration
- Copie originale du pv de l'élection du président du conseil d'administration et son vice-président avec une copie de leurs pièces d'identité
- Liste des dirigeants avec copies de leurs pièces d'identités

Délais

- Trente jours à compter de la date du début de l'activité mentionnée dans la carte d'identification fiscale

Redevances à acquitter

Cinquante dinars (50 TND)

Observations

- Tout dépôt après les délais légaux entraîne le paiement de pénalités de retard fixées à la moitié du montant de la redevance due au titre de l'opération concernée pour chaque mois de retard ou une partie de celui-ci
- La publicité se fait à travers le bulletin officiel électronique du CNRE, vingt-quatre heures après l'acceptation de la demande et sans être soumise à des procédures ou des frais supplémentaires